

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00037
Numéro SIREN : 444 674 816
Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009873

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/009873**
n°de gestion : **2003B00037**
n°SIREN : **444 674 816 RCS Lyon**

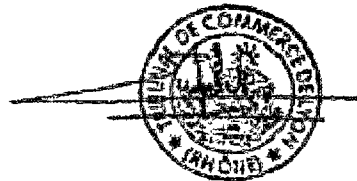
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 29/04/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SAS ORIAL - Société par actions simplifiée
12 et 15 quai du Commerce 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5454798

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	71 540	65 808	5 731	5 795
Fonds commercial	6 743 779		6 743 779	6 743 779
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 304 979	1 537 655	767 324	815 229
Immobil. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	769		769	769
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 721		101 721	101 721
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 222 787	1 603 463	6 619 324	6 667 292
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 698 957	966 630	4 732 326	4 408 643
Fournisseurs débiteurs	153 570		153 570	124 208
Personnel	2 440		2 440	1 769
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	78 870		78 870	44 134
Autres créances	98 490		98 490	292 426
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	360 492		360 492	359 231
Disponibilités	1 992 776		1 992 776	1 516 364
Charges constatées d'avance	175 349		175 349	167 550
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 560 944	966 630	7 594 313	6 914 326
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	16 783 730	2 570 093	14 213 637	13 581 619

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 762 911	3 762 911
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 246 101	2 246 101
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	376 291	355 863
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 348 723	1 278 178
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	744 118	740 974
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 478 144	8 384 026
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	134 317	168 608
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	134 317	168 608
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	369 586	451 021
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	369 586	451 021
Emprunts et dettes financières diverses	4 189	5 209
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 618	304 471
<i>Personnel</i>	990 725	816 332
<i>Organismes sociaux</i>	765 100	717 874
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 252 579	1 220 988
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	180 128	170 382
Dettes fiscales et sociales	3 188 533	2 925 576
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 306	72 410
Produits constatés d'avance	1 422 044	1 270 397
TOTAL DETTES	5 601 176	5 029 084
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	14 213 637	13 581 619


Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	13 639 142	12 988 723	650 418	5,01
Autres produits	321 713	301 773	19 940	6,61
Total	13 960 854	13 290 496	670 358	5,04
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	2 577 109	2 413 849	163 259	6,76
Total	2 577 109	2 413 849	163 259	6,76
MARGE SUR M/SES & MAT	11 383 746	10 876 647	507 099	4,66
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	369 579	395 148	-25 569	-6,47
Salaires et Traitements	6 422 557	6 107 093	315 465	5,17
Charges sociales	2 932 958	2 813 252	119 706	4,26
Amortissements et provisions	389 980	428 371	-38 391	-8,96
Autres charges	132 991	95 335	37 656	39,50
Total	10 248 065	9 839 199	408 867	4,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 135 680	1 037 449	98 232	9,47
Produits financiers	1 261	1 434	-173	-12,07
Charges financières	5 688	7 394	-1 707	-23,08
Résultat financier	-4 427	-5 961	1 534	-25,73
RESULTAT COURANT	1 131 254	1 031 488	99 766	9,67
Produits exceptionnels		9 000	-9 000	-100,00
Charges exceptionnelles		1 999	-1 999	-100,00
Résultat exceptionnel		7 001	-7 001	-100,00
Participation des salariés	96 717	51 187	45 530	88,95
Impôts sur les bénéfices	290 419	246 328	44 091	17,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	744 118	740 974	3 144	0,42



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 14 213 637 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 744 118 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.





Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Césure d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus.
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 63 118 euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

La société a souscrit une assurance "Indemnités de fin de carrières". Un versement de 80 000 € a été fait sur l'exercice.

Le montant cumulé des versements effectués s'élève à : 176 198 €

Le montant de l'indemnité de fin de carrière, calculé selon les critères suivants s'élève à 372 592 €.

-Méthode d'évaluation : prospective

-Age de retraite : 67 ans

-Accroissement des salaires : 0.50%

-Taux d'inflation : Néant

-Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02

-Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 743 779			5 743 779
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	97 793	7 476	33 729	71 540
Immobilisations incorporelles	5 841 572	7 476	33 729	5 815 318
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 272 045	27 690		1 299 735
- Matériel de transport	92 041			92 041
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	834 245	113 335	34 378	913 202
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 198 331	141 025	34 378	2 304 979
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	769			769
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	101 721			101 721
Immobilisations financières	102 490			102 490
ACTIF IMMOBILISE	8 142 393	148 501	68 107	8 222 787





Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit .

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 476	141 025		148 501
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 476	141 025		148 501
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	33 729	34 378		68 107
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	33 729	34 378		68 107

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Éléments reçus en apport			5 743 779	5 743 779
Total			5 743 779	5 743 779





Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 998	7 539	33 729	65 808
Immobilisations incorporelles	91 998	7 539	33 729	65 808
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	722 736	83 839		806 576
- Matériel de transport	18 270	22 628		40 898
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	642 096	82 463	34 378	690 181
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 383 102	188 930	34 378	1 537 655
ACTIF IMMOBILISE	1 475 100	196 469	68 107	1 603 463



**Notes sur le bilan****- Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 309 397 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	101 721		101 721
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 698 967	4 438 142	1 260 816
Autres	333 370	333 370	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	175 349	175 349	
Total	6 309 397	4 946 861	1 362 536
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	372 766
Fournisseurs - RRR à obtenir	5 652
Personnel - produits à recevoir	1 140
Total	379 548





Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	924 900	193 511	151 780	966 630
Total	924 900	193 511	151 780	966 630
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		193 511	151 780	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00





Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	168 508		34 191		134 317
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	168 508		34 191		134 317
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			34 191		
Financières					
Exceptionnelles					





Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 601 176 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	369 586	145 097	224 489	
Emprunts et dettes financières divers (*)	4 189	4 189		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 518	513 518		
Dettes fiscales et sociales	3 188 533	3 188 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	103 306	103 306		
Produits constatés d'avance	1 422 044	1 422 044		
Total	5 601 176	5 376 688	224 489	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	80 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	161 435			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	292 725
Dettes provis. pr congés à payer	356 311
Provision Congés RTT	67 450
Médaille du travail à verser	2 615
Primes à payer	372 736
Dettes provis. pr partic. salariés	96 717
Personnel - autres charges à payer	99 563
Charges sociales s/congés à payer	184 101
Charges sociales - charges à payer	19 343
Charges sociales sur primes prov.	208 481
Etat - autres charges à payer	146 503
Clients - RRR à accorder	41 124
Total	1 877 669



**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	175 349		
Total	175 349		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 422 044		
Total	1 422 044		



**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/08/2019
Activités comptables	13 639 142
TOTAL	13 639 142

Répartition par marché géographique

	31/08/2019
France	13 572 484
Etranger	66 657
TOTAL	13 639 142

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 245 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices



**Notes sur le compte de résultat****Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	1 131 254	307 481	823 773
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	96 717	17 062	79 655
Résultat comptable	1 034 537	290 419	744 118

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL SAS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT, 12-15 Quai du Commerce 69009 LYON





Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel 139 personnes dont 1,8 apprentis et 2,36 handicapés

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	49	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	90	
Ouvriers		
Total	139	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est de 372 592 € diminué des versements effectués 176 198 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .



SAS ORIAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.762.911 euros
Siège Social : LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce
444.674.816 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2020**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 744.117,63 euros de la façon suivante :

- A titre de dividendes, la somme de..... 650 000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit 94.117,63 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,17 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

Il est rappelé :

- que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élèverait à 2,38 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019, non éligibles à l'abattement de 40 % s'élèverait à 649.997,58 euros.

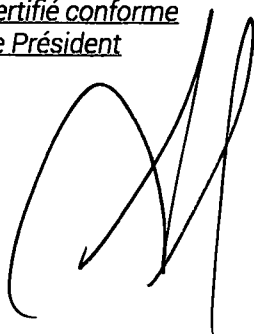
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT	
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE	NON-ELIGIBLE
31/08/2016	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €
31/08/2017	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €
31/08/2018	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président





Serge BOTTOLI

SAS ORIAL
S.A.S. - Société par Actions Simplifiée

Le Thélémos
12 - 15, Quai du Commerce
69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

Aux associés de la société ORIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Expert-Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lyon
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 février 2020

Le Commissaire aux Comptes Inscrit
Pour le Cabinet ESCOFFIER


Serge BOITOLI